

## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

### Bilan de compétences DÉCLIC

Bilan de compétences

Conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail

**Le bilan de compétences a pour finalité de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, ses motivations et ses ressources afin de définir un projet professionnel réaliste et réalisable et, le cas échéant, un projet de formation.**

**13 heures accompagnées • 5 semaines • 100 % à distance • Accompagnement individuel • 1 550 € TTC**

| Public concerné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Prérequis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le bilan de compétences s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aux salariés du secteur privé</li><li>• aux agents de la fonction publique</li><li>• aux travailleurs indépendants</li><li>• aux demandeurs d'emploi</li><li>• à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et construire un projet d'évolution, de reconversion ou de formation</li></ul>        | <p>Aucun prérequis n'est exigé.</p> <p>Le bénéficiaire doit disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'une démarche volontaire d'évolution ou de réflexion professionnelle</li><li>• d'un accès internet stable</li><li>• d'un ordinateur ou support compatible avec la visioconférence</li><li>• d'une bonne compréhension écrite et orale du français permettant le suivi du bilan</li></ul> |
| <p><b>Accessibilité</b></p> <p>Ici et Demain Formation étudie toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap afin de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les aménagements nécessaires au bon déroulement du bilan de compétences. <i>Référente handicap, Bahia Yacine : <a href="mailto:contact@ici-et-demain-formation.com">contact@ici-et-demain-formation.com</a> – 07 44 97 68 70</i></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Le Bilan de compétences DÉCLIC est une prestation d'accompagnement individualisée permettant à un bénéficiaire d'analyser son parcours, ses compétences, ses aptitudes, ses motivations et ses aspirations professionnelles afin de définir un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable.

Il peut également permettre, le cas échéant, d'identifier un projet de formation ou un plan d'action adapté à la situation du bénéficiaire.

Cette action relève de la catégorie des bilans de compétences, conformément aux dispositions du Code du travail.

## FINALITÉ DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences a pour finalité d'aider le bénéficiaire à prendre du recul sur son parcours professionnel et personnel afin de construire une orientation adaptée à sa situation actuelle.

Il vise notamment à permettre au bénéficiaire de :

- clarifier sa situation professionnelle
- identifier ses compétences, ses ressources et ses points d'appui
- analyser ses motivations, ses valeurs et ses conditions de travail favorables
- explorer une ou plusieurs pistes professionnelles
- confronter ces pistes à la réalité du marché, des formations et des contraintes personnelles
- choisir un projet prioritaire
- formaliser un plan d'action concret et progressif.

### Construire demain commence par mieux se connaître aujourd'hui.

Chez Ici et Demain Formation, nous sommes convaincus que chaque parcours est unique. Le bilan de compétences est avant tout un temps de réflexion, d'analyse et de construction permettant au bénéficiaire de mieux se connaître afin de construire un projet professionnel qui lui ressemble.

Notre accompagnement repose sur une démarche individualisée, structurée et confidentielle, fondée sur l'écoute, l'analyse du parcours et une progression adaptée au rythme de chacun.

Le bénéficiaire est pleinement acteur de sa démarche. Les entretiens individuels, les travaux personnels guidés, les outils d'analyse, les recherches documentaires et les enquêtes métier lui permettent de développer progressivement une vision claire, cohérente et réaliste de son avenir professionnel.

Notre ambition n'est pas seulement d'identifier un projet, mais de permettre au bénéficiaire de prendre des décisions éclairées et de repartir avec un plan d'action concret, adapté à sa situation et à ses aspirations.

#### Durée

La durée totale du bilan est fixée à 21 heures.

Le parcours est organisé sur une durée indicative de cinq semaines.

- **13 heures d'entretiens individuels avec votre consultant**
- **8 heures de parcours individuel guidé**

Lieu : Bilan de compétences dispensé à distance en visioconférence synchrone.

Calendrier : Les dates et le rythme des entretiens sont définis en concertation avec le bénéficiaire lors de la phase préliminaire, afin de tenir compte de ses contraintes personnelles et professionnelles.

Le parcours est organisé en **trois phases réglementaires** :

1. **Phase préliminaire** : analyse de la demande, clarification des attentes et définition du cadre d'accompagnement.
2. **Phase d'investigation** : analyse du parcours, des compétences, des motivations, des valeurs, des contraintes et exploration des pistes professionnelles.
3. **Phase de conclusion** : choix du projet prioritaire, formalisation du plan d'action et remise du document de synthèse.

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### Objectif général

*>>> Le Bilan de compétences DÉCLIC a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, ses motivations et ses aspirations afin de définir un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable, et, le cas échéant, un projet de formation ou de reconversion.*

### Objectifs opérationnels

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera en mesure de :

- analyser son parcours personnel et professionnel avec recul
- identifier ses compétences acquises, ses ressources et ses compétences transférables
- mieux connaître ses motivations, ses valeurs, ses intérêts professionnels et ses conditions de travail favorables
- repérer ses points d'appui ainsi que les éventuels freins à son évolution professionnelle
- explorer une ou plusieurs pistes d'évolution ou de reconversion en cohérence avec son profil et sa situation
- confronter ces projets aux réalités du marché de l'emploi, des métiers et des formations
- évaluer la faisabilité de la ou des options envisagées
- définir un projet professionnel prioritaire, cohérent avec ses aspirations et ses contraintes
- élaborer un plan d'action concret, progressif et opérationnel permettant la mise en œuvre du projet retenu.

### Résultats attendus

À l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire dispose :

- d'une vision claire de ses compétences et de ses ressources
- d'un projet professionnel argumenté et réaliste
- d'une feuille de route personnalisée pour mettre en œuvre son projet
- d'un document de synthèse conforme aux dispositions réglementaires.

## MODALITÉS DE RÉALISATION

Le Bilan de compétences DÉCLIC est d'une durée maximale de 21 heures, réparties comme suit :

- 13 heures d'accompagnement individuel en visioconférence
- 8 heures de parcours individuel guidé

### Modalités de réalisation

Le bilan de compétences est réalisé entièrement à distance, en visioconférence.

Le parcours combine :

- des entretiens individuels avec le consultant
- des séquences guidées réalisées personnellement par le bénéficiaire.

### Rythme

L'accompagnement s'organise sur des séquences de 1 à 2 heures, réparties à titre indicatif sur 5 semaines. Le parcours alterne des temps d'accompagnement individuel en visioconférence et des temps de parcours individuel guidé, afin de favoriser la réflexion, l'investigation et l'appropriation progressive des avancées. Les dates et le rythme sont définis avec le bénéficiaire lors de la phase préliminaire et peuvent être ajustés en fonction de ses besoins et de ses disponibilités, dans le respect du cadre pédagogique.

### Confidentialité

L'ensemble des échanges, des informations recueillies et des documents produits dans le cadre du bilan de compétences est strictement confidentiel, conformément aux dispositions légales applicables aux bilans de compétences. Les documents de synthèse sont exclusivement destinés au bénéficiaire.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le Bilan de compétences DÉCLIC repose sur une démarche d'accompagnement individualisée, progressive et participative, permettant au bénéficiaire de construire son projet professionnel à partir de l'analyse de sa situation, de ses compétences et de ses aspirations.

L'accompagnement alterne différentes modalités pédagogiques :

- entretiens individuels d'analyse et de réflexion
- des temps de réflexion et d'investigation personnels guidés
- questionnaires et outils d'auto-évaluation
- exercices d'analyse du parcours, des compétences, des motivations et des valeurs
- recherches documentaires et veille sur les métiers, les formations et le marché de l'emploi
- enquêtes métier et rencontres de professionnels lorsque cela est pertinent
- élaboration progressive d'un projet professionnel et d'un plan d'action personnalisé.

Le consultant adapte les méthodes, les outils et le rythme d'accompagnement aux besoins, aux objectifs et à la situation de chaque bénéficiaire. L'ensemble du parcours repose sur une pédagogie active favorisant la réflexion, l'autonomie, la prise de décision et l'appropriation progressive des résultats du bilan.

## DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

>>> Le Bilan de compétences DÉCLIC est organisé en séquences réparties conformément aux trois phases réglementaires prévues par le Code du travail. Le parcours alterne des temps d'accompagnement individuel avec le consultant et des séquences guidées réalisées personnellement par le bénéficiaire.

### PHASE PRÉLIMINAIRE

#### Séquence 1 – Analyse de la demande et définition des objectifs (2 heures avec votre consultant)

**Objectif :** Clarifier les attentes du bénéficiaire, analyser sa situation professionnelle, identifier ses besoins et définir les objectifs du bilan de compétences.

##### Contenu

- analyse de la situation actuelle
- clarification de la demande
- définition des objectifs du bilan
- identification des contraintes personnelles et professionnelles
- présentation de la méthodologie, du calendrier et des modalités de réalisation.

**Livrable** → Objectifs du bilan validés conjointement.

### PHASE D'INVESTIGATION : Exploration personnelle – Mieux se connaître

#### Séquence 2 – Analyse du parcours professionnel

**Objectif :** Prendre du recul sur son parcours afin d'identifier les premiers éléments constitutifs de son identité professionnelle.

##### Contenu

- analyse du parcours
- expériences significatives
- motivations
- autoportrait professionnel.

**Livrable** → Livret « Je revisite ».

#### Séquence 3 – Identification des compétences (2 heures avec votre consultant)

**Objectif :** Identifier les compétences développées au cours du parcours et mettre en évidence les compétences transférables.

##### Contenu

- analyse des expériences
- compétences techniques
- compétences comportementales
- compétences transférables.

**Livrable** → Cartographie des compétences.

## Séquence 4 – Identification des ressources personnelles

**Objectif :** Mieux connaître son mode de fonctionnement, identifier ses points d'appui, ses axes de progression et les conditions favorisant son épanouissement professionnel.

### Contenu

- analyse des forces perçues
- identification des axes de progression
- recueil du feedback de l'entourage
- analyse des équilibres de vie
- questionnaire d'exploration des préférences de fonctionnement (inspiré des typologies de personnalité)
- première mise en perspective avec le parcours professionnel.

**Livrable** → Livret « Je me redécouvre ».

## Séquence 5 – Analyse des forces et du potentiel (2 heures avec votre consultant)

**Objectif :** Identifier les principales forces du bénéficiaire et analyser leur cohérence avec son parcours, son mode de fonctionnement et ses aspirations professionnelles.

### Contenu

- analyse des forces dominantes
- restitution et interprétation du questionnaire d'exploration des préférences de fonctionnement
- mise en évidence des compétences comportementales
- identification des ressources mobilisables dans un futur projet
- mise en cohérence entre les résultats obtenus, le parcours et les objectifs du bilan.

**Livrable** → Synthèse des forces dominantes et des ressources mobilisables.

## Séquence 6 – Analyse des intérêts professionnels et des compétences

**Objectif :** Approfondir la connaissance de ses centres d'intérêt professionnels, évaluer ses compétences et identifier les environnements de travail les plus adaptés à son profil.

### Contenu

- analyse détaillée des compétences acquises
- identification des niveaux de maîtrise
- questionnaire d'exploration des intérêts professionnels
- mise en relation entre compétences, intérêts et perspectives professionnelles
- premiers axes d'orientation.

**Livrable** → Livret « Je m'identifie ».

## Séquence 7 – Analyse des valeurs et des critères de choix (2 heures avec votre consultant)

**Objectif :** Identifier les valeurs professionnelles, les aspirations et les conditions de réussite afin de définir les critères essentiels du futur projet professionnel.

### Contenu

- identification des valeurs professionnelles
- analyse des aspirations et des motivations durables
- définition des conditions de travail favorables
- identification des contraintes personnelles et professionnelles
- synthèse de la phase d'investigation
- définition des critères de sélection des projets professionnels.

**Livrable** → Synthèse de la phase d'investigation et critères de choix du projet professionnel.

## PHASE D'INVESTIGATION : Exploration professionnelle – Construire son projet

### Séquence 8 – Exploration des projets professionnels

**Objectif :** Explorer une ou plusieurs pistes professionnelles cohérentes avec le profil et la situation du bénéficiaire et en évaluer la pertinence au regard des critères définis lors de la phase d'investigation.

### Contenu

- identification d'une ou plusieurs pistes ou projets envisageables
- analyse des opportunités et des freins
- recueil des premières informations sur les métiers
- évaluation de la cohérence entre les projets, les compétences, les valeurs et les aspirations
- préparation des investigations terrain.

**Livrable** → Livret « J'explore ».

### Séquence 9 – Validation de la faisabilité des projets (1 heure avec votre consultant)

**Objectif :** Confronter les projets professionnels à la réalité du marché afin d'évaluer leur faisabilité et d'identifier le projet le plus pertinent.

### Contenu

- réalisation d'enquêtes métier
- analyse du marché de l'emploi
- étude des formations, certifications et modalités d'accès
- analyse des conditions d'exercice, des perspectives d'emploi et des rémunérations
- confrontation des hypothèses aux réalités du terrain.

**Livrable** → Livret « Je confronte ».

## **PHASE DE CONCLUSION**

### **Séquence 10 – Choix du projet professionnel (2 heures avec votre consultant)**

**Objectif :** Déterminer le projet professionnel le plus pertinent au regard des résultats du bilan, des aspirations du bénéficiaire et de la faisabilité des différentes options étudiées.

#### **Contenu**

- analyse comparative des projets envisagés
- identification des avantages et des points de vigilance
- validation du projet professionnel prioritaire
- définition des grandes étapes de mise en œuvre
- planification des premières actions.

**Livrable** → *Projet professionnel prioritaire validé.*

### **Séquence 11 – Élaboration du plan d'action**

**Objectif :** Construire un plan d'action personnalisé, réaliste et opérationnel permettant la mise en œuvre progressive du projet professionnel.

#### **Contenu**

- formalisation des étapes de mise en œuvre
- hiérarchisation des actions à entreprendre
- identification des formations, financements et ressources mobilisables
- mobilisation du réseau professionnel
- anticipation des freins et identification des solutions
- définition d'un calendrier prévisionnel.

**Livrable** → *Livret « Je passe à l'action ».*

### **Séquence 12 – Restitution et clôture du bilan (2 heures avec votre consultant)**

**Objectif :** Finaliser le bilan de compétences, valider le projet professionnel et remettre au bénéficiaire les conclusions de l'accompagnement.

#### **Contenu**

- restitution des résultats du bilan
- validation du projet professionnel et du plan d'action
- appropriation des conclusions par le bénéficiaire
- remise et présentation du document de synthèse
- préparation de la période post-bilan.

**Livrable** → *Document de synthèse du bilan de compétences remis au bénéficiaire.*

## SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT & MOYENS MOBILISÉS

Le suivi de l'accompagnement est assuré tout au long du bilan de compétences afin de garantir la progression du bénéficiaire et l'atteinte des objectifs définis lors de la phase préliminaire.

### Modalités de suivi de la progression

La progression du bénéficiaire est appréciée tout au long du parcours au travers :

- des échanges et analyses réalisés lors des entretiens individuels
- des éléments produits dans le cadre des séquences guidées et des livrets complétés
- des points d'étape réalisés au cours de l'accompagnement
- de la validation progressive des objectifs définis lors de la phase préliminaire
- de la co-construction du projet professionnel, du plan d'action et du document de synthèse final.

À l'issue du bilan, le bénéficiaire complète un questionnaire de satisfaction portant sur le déroulement de l'accompagnement et la qualité de la prestation.

Un entretien de suivi est proposé au bénéficiaire dans les six mois suivant la fin du bilan afin d'échanger sur l'avancement du projet professionnel et les actions engagées.

### Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs du bilan de compétences est appréciée progressivement tout au long du parcours, au regard des objectifs définis avec le bénéficiaire lors de la phase préliminaire.

Elle s'appuie notamment sur les échanges réalisés lors des entretiens individuels, les travaux et investigations menés au cours du parcours, les points d'étape ainsi que sur la formalisation progressive du projet professionnel et du plan d'action.

En fin de bilan, la phase de conclusion permet d'évaluer avec le bénéficiaire l'atteinte des objectifs définis lors de la phase préliminaire, de faire le point sur les résultats du bilan, le projet retenu et les actions à engager.

### Moyens pédagogiques mobilisés

Afin de garantir un accompagnement individualisé et adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, Ici et Demain Formation mobilise notamment les moyens pédagogiques suivants :

- entretiens individuels d'accompagnement
- livrets de réflexion et d'investigation complétés tout au long du parcours
- questionnaires d'analyse et d'auto-positionnement
- exercices d'identification des compétences, des motivations, des valeurs et des intérêts professionnels
- outils d'aide à la réflexion et à la prise de décision
- supports méthodologiques et fiches pratiques
- recherches documentaires encadrées
- enquêtes métier et rencontres avec des professionnels lorsque cela est pertinent
- ressources documentaires sur les métiers, les formations, les certifications et le marché de l'emploi
- élaboration progressive d'un projet professionnel et d'un plan d'action personnalisé
- remise d'un document de synthèse conforme aux dispositions réglementaires.

Les méthodes et outils mobilisés sont adaptés au profil, aux objectifs et à la progression de chaque bénéficiaire.

## **Moyens techniques mobilisés**

Le bilan de compétences est réalisé intégralement à distance au moyen d'outils numériques garantissant la qualité des échanges, la confidentialité des données et la continuité de l'accompagnement.

Les moyens techniques mobilisés comprennent notamment :

- un outil gratuit de visioconférence, Google Meet, pour la réalisation des entretiens à distance
- des supports pédagogiques et documents de travail transmis sous format numérique
- des questionnaires et livrets numériques complétables
- une bibliothèque de ressources en ligne accessible au bénéficiaire tout au long du bilan.

L'ensemble des données et documents relatifs au bilan de compétences est traité dans le respect des règles de confidentialité applicables, du secret professionnel et de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

## **Ressources humaines mobilisées**

L'accompagnement est assuré par un consultant en bilan de compétences disposant d'une expérience dans l'accompagnement des parcours professionnels, la conduite d'entretiens individuels et l'élaboration de projets d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Le consultant justifie des compétences et qualifications nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le consultant veille à actualiser régulièrement ses connaissances en matière d'évolution des métiers, des dispositifs de formation, de l'emploi, de la reconversion professionnelle et de la réglementation applicable aux bilans de compétences.

## CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT

### Modalités d'admission

L'entrée en Bilan de compétences DÉCLIC est précédée d'un entretien préalable permettant d'analyser la demande du bénéficiaire, de préciser ses attentes et de vérifier l'adéquation entre ses besoins et les objectifs de la prestation.

Cet échange permet notamment :

- de présenter le déroulement du bilan de compétences et sa méthodologie
- d'identifier les attentes et les premiers objectifs du bénéficiaire
- de répondre aux interrogations du bénéficiaire
- de présenter les modalités d'organisation, les outils mobilisés ainsi que les engagements réciproques.

L'accompagnement débute après la signature des documents contractuels et le respect des délais légaux applicables.

### Tarif

Le tarif du Bilan de compétences DÉCLIC est fixé à 1 550 € TTC.

### Modalités de financement

Le bilan de compétences DÉCLIC peut être financé selon la situation du bénéficiaire :

- **Compte Personnel de Formation (CPF)** : mobilisation des droits disponibles, sous réserve des conditions de prise en charge applicables. *Une participation forfaitaire obligatoire, fixée par la réglementation nationale, peut rester à la charge du bénéficiaire, sauf exonération applicable. Cette participation est indépendante d'Ici et Demain Formation et ne constitue pas un frais facturé par notre organisme. Son montant est précisé lors de l'inscription sur Mon Compte Formation.*
- **Employeur ou OPCO** : prise en charge possible selon les dispositifs et critères en vigueur.
- **Fonds d'assurance formation** : financement possible pour les travailleurs indépendants, selon leur activité et les critères du fonds concerné.
- **Financement personnel** : règlement direct par le bénéficiaire.

Ici & Demain Formation peut accompagner le bénéficiaire dans l'identification des possibilités de financement adaptées à sa situation.

### Documents remis au bénéficiaire

Tout au long du parcours, le bénéficiaire reçoit les documents et supports nécessaires au bon déroulement du bilan de compétences.

À l'issue de l'accompagnement, lui sont notamment remis : un document de synthèse conforme aux dispositions des articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail et un certificat de réalisation du bilan de compétences.

Conformément à la réglementation en vigueur, le document de synthèse demeure la propriété exclusive du bénéficiaire et ne peut être communiqué à un tiers sans son accord exprès.

## Cadre réglementaire

Le Bilan de compétences DÉCLIC est réalisé conformément aux dispositions du Code du travail relatives aux bilans de compétences, notamment les articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8.

L'accompagnement est conduit dans le respect des principes de confidentialité, de neutralité, de bienveillance et d'indépendance, garantissant au bénéficiaire un espace de réflexion sécurisé et propice à l'élaboration de son projet professionnel. L'ensemble des informations recueillies au cours du bilan est traité dans le respect des obligations relatives au secret professionnel et à la protection des données personnelles (RGPD).



## CONTACT

Pour toute question relative au bilan de compétences, à son organisation ou à ses modalités de réalisation :

→ **Bahia Yacine – Ici et Demain Formation**

[contact@ici-et-demain-formation.com](mailto:contact@ici-et-demain-formation.com) | 07 44 97 68 70